

Déclaration commune (25 11 2022)

Les organisations de femmes et de défense des droits de l'homme demandent à la Commission européenne et au Parlement européen d'inclure le crime d'exploitation reproductive des femmes dans toutes leurs initiatives législatives, en tant que violence contre les femmes et en tant que traite des êtres humains.

Avant-propos

Par exploitation reproductive, nous entendons : l'interdiction de l'avortement, l'avortement forcé, la grossesse forcée, la maternité de substitution, la vente d'ovocytes. Ces pratiques enferment les femmes dans le rôle de reproductrices pour autrui, au détriment de leur santé et de leurs droits humains. Elles doivent donc être incluses dans tout instrument traitant de la violence à l'égard des femmes.

Cette déclaration porte sur la maternité de substitution (GPA).

La maternité de substitution est la pratique sociale qui consiste à recruter une femme pour qu'elle assure la gestation et la naissance d'un ou plusieurs enfants, qu'ils soient conçus avec ses propres ovocytes ou non, en échange d'une rémunération, et par le biais d'un contrat, pour donner le bébé, renonçant ainsi à ses droits parentaux, à une ou plusieurs personnes (appelées commanditaires, clients ou acheteurs¹) qui souhaitent être désignées comme les parents du nouveau-né².

La maternité de substitution implique l'instrumentalisation des femmes, la réification des nouveau-nés, la traite des êtres humains et la violation de la dignité humaine de la femme exploitée comme "mère porteuse" et de l'enfant, ce qui porte atteinte aux droits des femmes et des enfants.

¹ les parents commanditaires ou les parents potentiels selon le marché des mères porteuses

² <http://abolition-ms.org/en/news/draft-international-convention-for-the-abolition-of-surrogacy/>

Directive du Parlement européen et du Conseil relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

**Dans ses efforts pour actualiser la notion de violence dans cette directive,
la Commission européenne devrait aller plus loin
et inclure la violence reproductive qui touche exclusivement les femmes**

Aujourd'hui, en Europe, la référence en matière de violence masculine contre les femmes est la Convention d'Istanbul.³

La Convention d'Istanbul définit la VIOLENCE CONTRE LES FEMMES comme "**tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, y compris la menace de tels actes et la privation coercitive ou arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée**". Elle reconnaît également que la violence à l'égard des femmes constitue "une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes".

Cependant, la convention d'Istanbul a plus de 10 ans. La mondialisation et les nouvelles technologies ont favorisé l'apparition de nouvelles formes de violence masculine, comme la cyberviolence. Pour cette raison et compte tenu de l'absence de ratification par certains États de l'UE, la Commission européenne a entrepris de créer une nouvelle directive qui traiterait, de manière globale, de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, obligeant les États membres à les prévenir et à les éradiquer.

Pour devenir un instrument juridique européen réellement contraignant qui ne laisse aucune femme ou fille de côté, **la violence infligée aux femmes par l'exploitation reproductive doit être incluse dans la nouvelle directive.**

L'exploitation reproductive est une industrie mondiale de plusieurs millions d'euros en pleine croissance et une forme de violence contre les femmes. Pour satisfaire les désirs parentaux d'une tierce personne, les femmes sont soumises à des violences physiques, économiques, médicales et psychologiques qui ont été largement documentées⁴. La capacité de reproduction des femmes ne devrait servir que leurs propres projets parentaux, et non ceux d'autrui, ce qui relève de l'exploitation.

Dans la maternité de substitution, les mères exploitées comme "mères porteuses" renoncent à tous leurs droits tout au long du processus. Dans le monde entier, le contrat et/ou la réglementation régissant cette pratique dispose d'êtres humains, tant les mères exploitées comme "mères porteuses" que le futur enfant (en les utilisant et en les privant de leurs libertés et de leurs droits). En Europe, la plupart des pays, conscients de cette violation des droits fondamentaux inscrits dans la Charte de l'UE, ont interdit cette pratique sur leur territoire. Cependant, ces dispositions sont systématiquement remises en cause par le développement de la maternité de substitution transfrontière.

Légitimer ou faciliter cette pratique revient à encourager la demande d'exploitation des plus vulnérables par les classes sociales les plus aisées. Pour satisfaire leur désir d'enfant, une dérogation aux droits humains est accordée aux acheteurs, au détriment des femmes, notamment celles issues des groupes les plus vulnérables sur le plan économique et social.

Compte tenu de tous ces éléments, les pratiques décrites ci-dessus comme violences reproductives, ancrées dans l'inégalité entre les femmes et les hommes et manifestation de discrimination structurelle à l'égard des femmes,

³ <https://rm.coe.int/168008482e>

⁴ sur les risques médicaux élevés encourus par les mères porteuses, des femmes en bonne santé qui n'ont pas de projet parental pour elles-mêmes mais pour des tiers : Gestational surrogacy : résultats de 10 ans d'expérience aux Pays-Bas <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1472648318305212> et voir aussi "Risque de prééclampsie dans les grossesses résultant d'un double don de gamètes et d'un don d'ovocytes seul". <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30177040/>

relèvent de la définition de la violence à l'égard des femmes⁵ de la Convention d'Istanbul et, à ce titre, devraient être couvertes par la directive.

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la stratégie européenne de lutte contre la traite des êtres humains (2021-2025).

La traite des êtres humains invente chaque jour de nouvelles méthodes. Aux côtés de la traite à des fins de prostitution et de la traite des enfants, La traite des êtres humains à des fins de reproduction se développe rapidement.

Le Protocole de Palerme des Nations unies retient trois critères pour qu'il y ait traite :⁶ :

- L'activité (recrutement, transport, hébergement ou accueil de personnes) ;
- Les moyens (menace, recours à la force, tromperie, coercition, abus de pouvoir, position de vulnérabilité, octroi ou réception de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement) ;
- Le but (exploitation des victimes).

Ces critères ont été adoptés par l'Union européenne dans sa directive anti-traite de 2011 avec sa définition de la traite. Le consentement de la victime à l'exploitation envisagée n'est pas pertinent si l'un des moyens susmentionnés a été utilisé.

La dignité humaine est la **base même des droits fondamentaux** et une **valeur fondatrice de l'Union européenne** (Article 2 du TUE). Selon Article premier de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, "*la dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée*". Chaque être humain a une dignité inviolable et intrinsèque, qui est une valeur universelle, et son corps doit être respecté en tant que partie intégrante de la personne humaine.

Non seulement la maternité de substitution détruit directement la dignité humaine, mais elle répond aux trois critères de classification de la traite. Les mères recrutées comme mères porteuses par des courtiers ou des clients peuvent être "transportées" dans le pays du client, ou dans un pays tiers pour contourner les réglementations, ou soumises à la mobilité dans leur propre pays. Leur soi-disant "consentement" est souvent fondé sur la manipulation, la tromperie ou la pression, en raison de leur vulnérabilité sociale et économique. Le résultat est un gain financier pour les acteurs impliqués (courtiers, agences, psychologues, avocats, cliniques, personnel médical, agences de voyage), et l'obtention d'êtres humains nouveau-nés pour les clients.

La gestation pour autrui transfrontière apparaît comme une nouvelle forme de traite des êtres humains en raison de la mondialisation, de la mobilité accrue et du développement de nouvelles technologies numériques et/ou médicales, comme l'ont souligné certains comités de bioéthique⁷. En tant que telle, elle devrait être spécifiée et ajoutée dans la directive révisée sur la traite.

⁵ Convention d'Istanbul. Article 3(a)

⁶ Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/protocol-prevent-suppress-and-punish-trafficking-persons>

⁷ Le comité de bioéthique espagnol souligne que "Une raison de soutenir l'interdiction de la maternité de substitution altruiste pourrait résider dans l'incapacité de la loi à empêcher la maternité de substitution commerciale une fois que la maternité de substitution altruiste a été acceptée".

Conclusion

La directive sur la violence à l'égard des femmes qui inclut dans son champ d'application l'exploitation reproductive contribuera à une meilleure prévention du crime, à une meilleure protection des femmes victimes et des droits de l'enfant. Elle contribuera à renforcer une autre valeur fondatrice de l'Union européenne, à savoir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux découlant de la Charte des droits de l'homme de l'Union européenne. Pour ce faire, l'Union européenne dispose déjà de bases solides puisqu'elle a condamné à plusieurs reprises la gestation pour autrui :

- En 2015, comme une atteinte à la dignité humaine⁸ ;
- En 2017, comme source de violations des droits de l'homme, dans le cadre de la traite des êtres humains⁹ ;
- En 2021, pour son impact sur la santé des mères exploitées par le biais de la maternité de substitution et en raison de la rupture d'égalité entre les femmes et les hommes qu'elle représente¹⁰ ;
- En 2021, en tant qu'exploitation sexuelle, au même titre que l'exploitation sexuelle des femmes par les mariages forcés, la prostitution et la pornographie¹¹ ;
- En 2022, elle a réitéré toutes ses condamnations de la pratique des mères porteuses en relation avec la situation des femmes dans le contexte de la guerre en Ukraine¹² .

Nous, signataires de cette déclaration commune, demandons à ce que la Commission européenne et le Parlement européen prennent systématiquement en compte la maternité de substitution dans leur travail législatif, en tant que violence reproductive infligée aux femmes, en tant que traite des êtres humains et en tant que violation des droits de l'enfant.

LEF - Lobby européen des femmes

ENoMW - Réseau européen des femmes migrantes

CAP International - Coalition internationale contre la prostitution

ICASM - Coalition internationale pour l'abolition de la gestation pour autrui (GPA)

http://assets.comitedebioetica.es/files/documentacion/en/spanish_bioethics_committee_report_on_the_ethical_and_legal_aspects_of_surrogacy.pdf (page 26)

⁸ http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2015-0470_FR.html

⁹ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0515_FR.html

¹⁰ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0041_FR.htm

¹¹ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0025_FR.html

¹² https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0206_FR.html

Organisations féministes et en faveur des droits humains signataires de cette déclaration

- 1000 OPPORTUNITIES/ 1000 MÖJLIGHETER - SUEDE
- 44 VILAINES FILLES - FRANCE
- ABOLICIONISTAS HUESCA - SPAIN
- ADAVAS - LEÓN - SPAIN
- AMICALE DU NID - FRANCE
- ANTI PORNOGRAPHY AND PROSTITUTION RESEARCH GROUP - JAPAN
- ANYDES - SPAIN
- ARCILESBICA ITALIA - ITALIE
- ASOCIACIÓN DE PROFESIONALES DE LOS CENTROS DE INFORMACIÓN A LAS MUJERES - SPAIN
- ASOCIACIÓN FEMINISTA LEONESA "FLORA TRISTÁN" - SPAIN
- ASOCIACIÓN MUJERES JURISTAS DE LA PROVINCIA DE JAÉN - SPAIN
- ASOCIACIÓN MUJERES PARA LA SALUD - SPAIN
- ASSEMBLÉE DES FEMMES - FRANCE
- ASSOCIATION BAGDAM ESPACE LESBIEN - FRANCE
- ASSOCIAZIONE DORAD - ITALIE
- ASSOCIAZIONE IROKO ONLUS - ITALIE
- ASTERIA AGRUPACIÓN FEMINISTA - MEXICO
- AUTONOMOUS WOMEN'S CENTER - SERBIE
- AWSA-BE - ARAB WOMEN'S SOLIDARITY ASSOCIATION - BELGIUM - BELGIUM
- BEBEBIENVENU ASSOCIATION - ROMANIA
- BULGARIAN PLATFORM EWL - BULGARIA
- CAMINOS PARA CONVIVIR SC - MEXICO
- CAMT - MEXICO
- CAP INTERNATIONAL SPAIN - SPAIN
- CENTER AGAINST HUMAN TRAFFICKING AND EXPLOITATION, LITHUANIA - LITHUANIE
- CENTRE ÉVOLUTIF LILITH (CEL) - FRANCE
- CENTRE FOR SOCIAL AND GENDER RESEARCH "NEW LIFE" - UKRAINE
- CENTRE FOR WOMEN WAR VICTIMS - ROSA - CROATIE
- CHIENNES DE GARDE - FRANCE
- CNFF ET CIF - FRANCE
- COALITION AGAINST TRAFFICKING IN WOMEN - USA
- COLECTIVO DE MUJERES CONTRA LA VIOLENCIA DE GÉNERO - MEXIQUE
- COLETIVA SOCIEDADE Matriarcal - BRESIL
- COLLECTIF FÉMINICIDES PAR COMPAGNONS OU EX - FRANCE
- COLLECTIF LIBERTAIRE ANTI-SEXISTE - FRANCE
- COLLECTIF POUR LE RESPECT DE LA PERSONNE CORP - FRANCE
- COMISION PARA LA INVESTIGACIÓN DE MALOS TRATOS A MUJERES - ESPAGNE
- CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES CNFF - FRANCE
- CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES CNFF-ICW - ICW - FRANCE
- CONSELL NACIONAL DONES D'ESPANYA CNDE - ESPAGNE
- CONSULTORÍA EN GÉNERO, PERIODISMO Y COMUNICACIÓN - MEXIQUE
- CQFD LESBIENNES FEMINISTES - FRANCE
- DEMOCRACY DEVELOPMENT CENTER - UKRAINE
- DOFEMCO - ESPAGNE
- ECVF ÉLU-ES CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - FRANCE
- EHULEAK - ESPAGNE
- ELEANOR M. & OSCAR M. CARLSON ENDOWED CHAIR IN WOMEN'S STUDIES, EMERITA, UNIVERSITY OF RHODE ISLAND - USA
- EMISSION FEMMES LIBRES SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 - FRANCE
- EN CLAU DE DONA - ESPAGNE
- ENCORE FÉMINISTES ! - FRANCE
- END DEMAND SUISSE - SUISSE
- EUROMED FEMINIST INITIATIVE - FRANCE
- EUROPEAN CENTER OF THE INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN - BELGIQUE
- FEDERACIÓN DE MUJERES PROGRESISTAS - ESPAGNE
- FEDERACIÓN MEXICANA DE UNIVERSITARIAS - MEXIQUE
- FEDERACIÓN MUJERES JÓVENES - ESPAGNE
- FEMES. FEMINISTAS SOCIALISTAS. - ESPAGNE
- FEMICANAS: EL AQUELARRE. - COLOMBIE
- FEMINISTAS AL CONGRESO - ESPAGNE
- FEMMES DU MONDE ET RÉCIPROQUEMENT - FRANCE
- FEMMES ICI ET AILLEURS - FRANCE
- FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR - FRANCE
- FEMU - MEXIQUE
- FEMU, A.C. - MEXIQUE
- FEVIMI - FEDERACIÓN PARA LA ERRADICACIÓN DE LA VIOLENCIA EN LAS MUJERES Y NIÑAS - ESPAGNE

- FINRRAGE - AUSTRALIE
- FONDATION SCELLES - FRANCE
- FÓRUM DE POLÍTICA FEMINISTA DE MÁLAGA - ESPAGNE
- FORUM FEMMES JOURNALISTES DE LA MÉDITERRANÉE - EUROPE
- FORUM FEMMES MÉDITERRANÉE - FRANCE
- FORUM POLÍTICA 8 - ESPAGNE
- FRENCH COORDINATION FOR THE EUROPEAN WOMEN LOBBY (LA CLEF) - FRANCE
- FRENTE FEMINISTA NACIONAL - MEXIQUE
- FRENTE NACIONAL FEMINISTA ABOLICIONISTA - MEXIQUE
- FRONT ABOLICIONISTA DEL PAÍS VALENCIÁ - ESPAGNE
- FRONT FÉMINISTE - FRANCE
- FUERZA DEMOCRÁTICA DE GUERRERO - MEXIQUE
- GAMS FEDERATION - FRANCE
- GES ASOCIACIÓN CIVIL - ARGENTINE
- GREEK LEAGUE FOR WOMEN'S RIGHTS - GRECE
- GROUPE EUROPE DES FEDERALISTES EUROPÉENS - BELGIQUE
- HEURA LILA - ESPAGNE
- HUNGARIAN WOMEN'S LOBBY - HONGRIE
- INITIATIVE FÉMINISTE EUROMED - FRANCE
- IRUÑA ARANCIBIA CRISTÓBAL - ESPAGNE
- ISALA ASBL - BELGIQUE
- ITALIAN COORDINATION OF THE EUROPEAN WOMEN'S LOBBY - ITALIE
- JAPON COALITION AGAINST SURROGACY PRACTICES - JAPON
- JUSTICE FOR WOMEN - RU
- KASANDRXS-FEMINISTAS ABOLICIONISTAS- ARGENTINE
- KLAIPEDA SOCIAL AND PSYCHOLOGICAL SUPPORT CENTRE - LITHUANIA
- LA RÉVOLUTION SERA FÉMINISTE- EMISSION RADIO GALERE MARSEILLE - FRANCE
- LA REVUELTA SUBVERSIVA - URUGUAY
- LABORATORIO FEMINISTA DE DERECHOS DIGITALES - MEXIQUE
- LAS DEL AQUELARRE FEMINISTA - MEXIQUE
- LE MONDE SELON LES FEMMES ASBL - BELGIQUE
- LIBRES MARIANNES - FRANCE
- LIGUE DU DROIT INTERNATIONAL DES FEMMES - FRANCE
- LOBBY EUROPEO DE MUJERES EN ESPAÑA- LEM ESPAÑA - ESPAGNE
- LUZ ULTRAVIOLETA - ESPAGNE
- MAISON DES FEMMES DE PARIS - FRANCE
- MALEN ETXEA, MUJERES INMIGRANTES - ESPAGNE
- MALVA - ESPAGNE
- MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES FRANCE - FRANCE
- MARIZ / GLOBAL WOMAN PEACE ACTIONS - BRÉSIL
- MARTA CENTRE - LATVIA
- MATERFEM MATERNIDADES FEMINISTAS GALEGAS - ESPAGNE
- MEDITERRANEAN INSTITUTE OF GENDER STUDIES - CYPRUS
- MÉMOIRE TRAUMATIQUE ET VICTIMOLOGIE - FRANCE
- MIGRANT WOMEN HONGRIE ASSOCIATION.(SHE4SHE) - HONGRIE
- MILLENNIA2025 WOMEN AND INNOVATION FOUNDATION - BELGIQUE
- MORADA RADICAL - MEXIQUE
- MOUVEMENT DU NID - FRANCE
- MUJERES ABOLICIONISTAS CANARAS - ESPAGNE
- MUJERES POR LA ABOLICIÓN - ESPAGNE
- MUSEO DE LA MUJER (CABA) - ARGENTINE
- NACIÓN MUJERES - ESPAGNE
- NATIONAL COUNCIL OF WOMEN OF UKRAINE - UKRAINE
- NETWORK OF EAST-WEST WOMEN, NEWW-POLOGNE - POLOGNE
- NGO "RURAL WOMEN OF UKRAINE" - UKRAINE
- NGO INTERNATIONAL SCHOOL OF EQUAL OPPORTUNITIES - UKRAINE
- NGO KYIV SCHOOL OF EQUAL OPPORTUNITIES - UKRAINE
- NKARI FUNDACJA IM. KAZIMIERZA ŁYSZCZYNSKIEGO - POLOGNE
- NORDIC MODEL NOW! - RU
- NOUSTOUTES70 - FRANCE
- NUEVA ALIANZA PUEBLA - MEXIQUE
- OBJECT UK - RU
- ONGD AFRICANDO - ESPAGNE
- OSEZ LE FÉMINISME ! - FRANCE
- OSEZ LE FEMINISME 17 - FRANCE
- PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS - COMMISSION FEMINISTE - FRANCE
- PARTIDO FEMINISTA DE ESPAÑA - ESPAGNE
- PARTIDO FEMINISTA DE ESPAÑA EN CANARIAS - ESPAGNE
- PARTIDO FEMINISTAS AL CONGRESO (FAC) - FRANCE
- PATENT ASSOCIATION - HONGRIE
- PECOLA PRODUCTIONS - BELGIQUE

- PERSONS AGAINST NON-STATE TORTURE - CANADA
- PORTUGUESE PLATFORM FOR WOMEN'S RIGHTS - PORTUGAL
- POUR LES DROITS DES FEMMES DU QUÉBEC - PDF QUÉBEC - CANADA
- RADICAILÍN - IRELAND
- RAJFIRE - FRANCE
- REBELLES DU GENRE - FRANCE
- RECAV, RED ESTATAL CONTRA EL ALQUILER DE VIENTRES - ESPAGNE
- RED PARA EL AVANCE POLÍTICO DE LAS MUJERES GUERRERENSES - MEXIQUE
- REDE DE JOVENS PARA A IGUALDADE DE OPORTUNIDADE ENTRE MULHERES E HOMENS - PORTUGAL
- REGARDS DE FEMMES - FRANCE
- REGIONAL COALITION AGAINST TRAFFICKING IN WOMEN AND GIRLS IN LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN (CATWLAC) - MEXIQUE
- REMUE MÉNINGES FÉMINISTE, RADIO LIBERTAIRE 89,4 - FRANCE
- RÉSEAU FÉMINISTE "RUPTURES" - FRANCE
- RÉUSSIR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES - FRANCE
- SAFE SCHOOLS ALLIANCE - RU
- SE NON ORA QUANDO LIBERE - ITALIE
- SECULARISM IS A WOMEN'S ISSUE - SIAWI.ORG - INTERNATIONAL
- SISTERS - FÜR DEN AUSSTIEG AUS DER PROSTITUTION! E.V. - GERMANY
- SOCIETATEA DE ANALIZE FEMINISTE ANA, BUCURESTI, ROUMANIE - ROMANIA
- SOCIETY KLJUC - CENTRE FOR FIGHT AGAINST TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS - SLOVENIE
- SOLIDARITE-FAMILLES - FRANCE
- SORTIR DU SILENCE - FRANCE
- STOP SURROGACY NOW UK - RU
- STOP VIENTRES DE ALQUILER - ESPAGNE
- STOPPT LEIHMUTTERSCHAFT - AUTRICHE
- SWEDISH WOMEN'S LOBBY - SUEDE
- TERTULIA FEMINISTA LES COMADRES - ESPAGNE
- UAM - ESPAGNE
- UDI DI NAPOLI – ITALIE
- UKRAINIAN ASSOCIATION FOR RESEARCH IN WOMEN'S HISTORY – UKRAINE
- UKRAINIAN WOMEN IN GREECE - GRECE
- UNION EUROPÉENNE DES FEMMES - FRANCE
- UNIVERSIDAD COMPLUTENSE DE MADRID (members of) – ESPAGNE
- UNIVERSIDAD DE CONCEPCIÓN (members of) - CHILI
- UNIVERSIDAD DE GRANADA (members of) - ESPAGNE
- UNIZON - SUEDE
- VADMC - FRANCE
- VILLE DE CLERMONT-FERRAND (CM) - FRANCE
- WOMEN WORLDWIDE ADVANCING FREEDOM & EQUALITY (WAAFE) - RU
- WOMEN@THEWELL - RU
- WOMEN'S BALTIC PEACEBUILDING INITIATIVE - SUEDE
- WOMEN'S ASSOCIATION VUKOVAR - CROATIA
- WOMEN'S DECLARATION ARGENTINE - ARGENTINE
- WOMEN'S DECLARATION INTERNATIONAL - FRANCE - FRANCE
- WOMEN'S DECLARATION INTERNATIONAL - INTERNATIONAL
- WOMEN'S DECLARATION INTERNATIONAL ESPAGNE - ESPAGNE
- WOMEN'S NETWORK OF CROATIA - CROATIE
- YAOTLYAOCIHUATL AMEYAL AC - MEXIQUE
- ZÉROMACHO- DES HOMMES CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUEUR - FRANCE